



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Coaticook, le 08 juillet 2009

PROCÈS-VERBAL des délibérations de la session spéciale du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook, tenue le 08 juillet 2009 au Club de golf de Coaticook.

Sont présents :

Réjean Masson	préfet	Martinville (M)
Ghislaine Leblond	mairesse	Barnston-Ouest (M)
Bertrand Lamoureux	maire	Coaticook (V)
Fernand Veilleux	maire	Compton (M)
Réal Ouimette	maire	Dixville (M)
Richard Belleville	maire	East Hereford (M)
Gaby Côté	conseiller	Martinville (M)
Lucie Tremblay	mairesse	Saint-Herménégilde (M)
Jacques Madore	maire	Saint-Malo (M)
Linda Ouellet	mairesse	Sainte-Edwidge-de Clifton (C)
Gérald Boudreau	maire	Waterville (V)

Sont absents :

Henri Pariseau	maire	Saint-Venant-de-Paquette (M)
Guy Lefebvre	maire	Stanstead-Est (M)

ORDRE DU JOUR

1.0 OUVERTURE DE LA SESSION

2.0 ORDRE DU JOUR

3.0 AMÉNAGEMENT -DÉVELOPPEMENT -ENVIRONNEMENT

3.1 Avis de conformité au SAR

3.1.1 Municipalité de Saint-Herménégilde – Règlement
201 relatif au plan d'aménagement d'ensemble

4.0 CLÔTURE DE LA SESSION

1.0 OUVERTURE DE LA SESSION

Le quorum étant constaté conformément à la loi, la session est ouverte à 19h35. Madame Sylvie Harvey directrice générale et secrétaire-trésorière, ainsi que Monsieur Hughes Ménard, aménagiste-géomaticien sont présents et Madame Nancy Bilodeau, greffière fait fonction de secrétaire. Mention est faite par la secrétaire que les membres du conseil ont été dûment convoqués conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. c-27.1), le 17 juin 2009. Sont absents à l'ouverture : Messieurs Henri Pariseau et Guy Lefebvre.



CM2009-07-241

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

2.0 ORDRE DU JOUR

ATTENDU que les membres ont reçu, à même leur convocation, un projet d'ordre du jour de la présente session du conseil de la MRC de Coaticook ;

ATTENDU qu'en vertu du *Code municipal*, le conseil doit adopter un ordre du jour et, en conséquence, il prend en compte un tel ordre pour la présente session ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Gérald Boudreau
APPUYÉE par la conseillère régionale Ghislaine Leblond

IL EST RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour de la présente session spéciale du conseil de la MRC de Coaticook tel qu'apparaissant à la présente et, en conséquence, une telle adoption vaut pour chacune des catégories de fonctions, catégorie par catégorie.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Ghislaine Leblond	2	3,01		
Bertrand Lamoureux	19	49,76		
Fernand Veilleux	6	15,25		
Réal Ouimette	2	3,59		
Richard Belleville	1	1,87		
Gaby Côté	1	2,58		
Lucie Tremblay	2	3,99		
Jacques Madore	2	2,87		
Linda Ouellet	1	2,32		
Gérald Boudreau	4	10,67		
TOTAL	40/43	95,91 %	0	0

ADOPTION

3.0 AMÉNAGEMENT-DÉVELOPPEMENT-ENVIRONNEMENT

3.1 AVIS DE CONFORMITÉ AU SAR

CM2009-07-242

**3.1.1 MUNICIPALITÉ DE SAINT-HERMÉNÉGILDE -
RÈGLEMENT 201 RELATIF AU PLAN D'AMÉNAGEMENT
D'ENSEMBLE**

ATTENDU qu'en vertu de l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), le conseil de la MRC de Coaticook doit approuver tout règlement s'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire et, le cas échéant, au contrôle intérimaire en vigueur sur le territoire de la MRC ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que le «règlement numéro 201 modifiant le règlement de zonage numéro 19» de la Municipalité de Saint-Herménégilde fut transmis et examiné par le conseil de la MRC dans les délais impartis par la loi ;

ATTENDU que le conseil prend en compte l'avis du service d'aménagement à l'effet que le règlement est conforme au schéma d'aménagement révisé ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire et en fait sien comme ici au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Jacques Madore
APPUYÉE par le conseiller régional Gaby Côté

IL EST RÉSOLU d'émettre un avis de conformité à l'égard dudit règlement de la Municipalité de Saint-Herménégilde décrit à la présente et en conséquence, ce conseil requiert de la secrétaire-trésorière l'émission d'un certificat de conformité signé en date du 08 juillet 2009, quant audit règlement.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Ghislaine Leblond	2	3,01		
Bertrand Lamoureux	19	49,76		
Fernand Veilleux	6	15,25		
Réal Ouimette	2	3,59		
Richard Belleville	1	1,87		
Gaby Côté	1	2,58		
Lucie Tremblay	2	3,99		
Jacques Madore	2	2,87		
Linda Ouellet	1	2,32		
Gérald Boudreau	4	10,67		
TOTAL	40/43	95,91 %	0	0

ADOPTION

4.0 CLÔTURE DE LA SESSION

L'ordre du jour étant épuisé, la session est levée à 19h45.

LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

LE PRÉFET



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Les documents relatifs à la session sont classés sous le code 102-102, session spéciale du conseil du 08 juillet 2009.

Responsable des archives

